

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée, Stéphanie Paquette, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le lundi, 8 juillet 2019 à 20 : 00 heure, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande no. 2019-003 pour :

- Autoriser le branchement au réseau d'égout alors qu'en vertu de l'article 6.2 paragraphe c du Règlement de zonage numéro 330-2018, le bâtiment accessoire ne doit pas être branché au réseau d'égout.
- Autoriser la hauteur totale du garage détaché à 8,23 mètres alors qu'en vertu de l'article 6.6 du Règlement de zonage numéro 330-2018, la hauteur maximale d'un garage détaché est établie à 6 mètres.
- Autoriser la hauteur de la porte de garage à 14 pieds alors qu'en vertu de l'article 6.7 du Règlement de zonage numéro 330-2018, la hauteur maximale des portes d'un garage détaché est fixée à 2,75 mètres.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique : 407, rue Hébert, lot no. 5 125 680 cadastre du Québec

Les personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 21^e jour du mois de juin 2019.

Stéphanie Paquette

Stéphanie Paquette, LL. B., D.D.N.

Directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens